

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
508^{ÈME} RÉUNION
18 MAI 2015
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 508^{ème} réunion tenue le 18 mai 2015, a pris la décision qui suit sur la mise en œuvre du mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA):

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre du mandat de l'ICR-LRA [PSC/PR/2(DVII)], des remarques introductives du Commissaire à la paix et à la sécurité et de la communication de l'Envoyé spécial de l'UA pour la question de la LRA, ainsi que des déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, en tant que des membres du Conseil de sécurité des Nations unies, du Secrétariat des Nations unies et de l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** le communiqué PSC/PR/COMM/1.(CDXXXVI) adopté lors de sa 436^{ème} réunion tenue le 23 mai 2015, par lequel le Conseil a, entre autres, prorogé le mandat de l'ICR-LRA pour une période supplémentaire de douze (12) mois;
3. **Se félicite** des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de l'ICR-LRA. Le Conseil **félicite** les troupes de la Force régionale d'intervention (FRI), le bras opérationnel de l'ICR-LRA, pour les progrès accomplis en vue de l'élimination de la LRA, comme en témoignent la neutralisation de nombreux combattants de la LRA, la défection de plusieurs commandants de la LRA, dont Dominic Ongwen, et le sauvetage de nombreuses personnes enlevées, principalement des femmes et des enfants;
4. **Exprime son appréciation** du partenariat étroit entre l'UA et les Nations unies, à travers l'Envoyé spécial de l'UA pour la question de la LRA, le Général à la retraite Jackson Kiprono Tuwei, et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale, le Professeur Abdoulaye Bathily, qui permet de maintenir la dynamique dans la lutte contre la LRA. Le Conseil **rend hommage** à l'ancien Envoyé spécial de l'UA pour la question de la LRA, l'Ambassadeur Francisco Madeira, et **félicite** le nouvel Envoyé spécial pour son engagement et ses efforts soutenus;
5. **Note avec satisfaction** l'appui continu des partenaires internationaux à l'ICR-LRA. À cet égard, le Conseil **exprime sa gratitude** à l'UE pour son appui financier à l'Initiative, et aux États-Unis d'Amérique pour le soutien apporté aux troupes de la FRI en matière de renforcement des capacités, ainsi que sur le plan logistique et opérationnel. **Le Conseil exprime également sa gratitude** aux Nations unies, en particulier ses opérations de maintien de la paix sur le terrain, pour l'assistance fournie à la FRI, dans la limite des moyens et mandats respectifs de ces opérations;
6. **Note avec préoccupation** que, malgré les progrès accomplis, la LRA continue d'opérer dans nombre de régions en République centrafricaine (RCA) et en République démocratique

du Congo (RDC), enlevant, violent, tuant des civils et entraînant le déplacement de populations dans des conditions humanitaires difficiles;

7. **Condamne, en outre, énergiquement** les violences sexuelles que la LRA continue de perpétrer contre les femmes et les jeunes filles, et leur utilisation forcée comme des travailleurs domestiques pour soutenir les commandants du groupe;

8. **Note en outre avec préoccupation** que la situation instable en RCA et le conflit au Soudan du Sud ont eu un impact négatif sur les opérations de la FRI, donnant ainsi à la LRA l'opportunité de se réorganiser, afin de reprendre ses attaques à grande échelle contre des civils;

9. **Appelle** à redoubler d'efforts pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la LRA. À cet égard, le Conseil:

- (i) **exhorte** les pays membres de l'ICR-LRA à continuer de faire preuve de l'engagement requis en faveur de l'Initiative, y compris en renforçant le soutien logistique à leurs contingents respectifs,
- (ii) **souligne la nécessité** de renforcer la coordination opérationnelle entre la FRI et les opérations de maintien de la paix des Nations unies dans la zone de mission, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA), la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) et la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), et **demande** à la Commission de prendre toutes les mesures de suivi nécessaires à cet égard,
- (iii) **appelle** à la tenue de réunions régulières du Mécanisme conjoint de coordination (MCC), composé des Ministres de la Défense des pays membres de l'ICR-LRA, pour fournir l'orientation stratégique nécessaire à la mise en œuvre du mandat de l'Initiative,
- (iv) **réitère** la nécessité de renforcer la coopération avec tous les pays de la région, en vue de hâter l'élimination totale de la LRA, et **appelle** la Commission à interagir activement avec tous les pays concernés, y compris à travers des visites régulières par l'Envoyé spécial,
- (v) **exhorte** le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les mesures nécessaires, y compris l'ajustement des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations unies concernées, pour faciliter la fourniture, dans la limite des capacités de ces opérations, d'un appui efficace à l'ICR-LRA, en particulier le Quartier général de la FRI et les contingents, et
- (vi) **appelle** les États membres de l'UA et les partenaires internationaux à apporter un appui financier et logistique accru à l'ICR-LRA. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission d'organiser, dans les meilleurs délais

possibles, le deuxième Forum de soutien à l'ICR-LRA, conformément à la demande faite par la 1^{ère} réunion ministérielle du MCC, le 8 mai 2012, pour mobiliser l'appui nécessaire au succès de l'ICR-LRA;

10. **Exhorte** la Commission à prendre des mesures pratiques immédiates pour finaliser l'évaluation des besoins de réhabilitation des régions touchées par les activités de la LRA, conformément à la demande faite par le Conseil dans le communiqué PSC/PR/COMM(CCXCIX), adopté lors de sa 299^{ème} réunion, tenue le 22 novembre 2011. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission, en coordination avec la communauté internationale, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, d'organiser, dans un délai de trois mois, un atelier pour élaborer une vision, une stratégie et un plan d'action pour la stabilisation, la relance et la réhabilitation des régions touchées;
11. **Décide** de proroger, pour une période supplémentaire de 12 mois, le mandat de l'ICR-LRA, tel qu'énoncé dans le communiqué PSC/PR/COMM(CCXCIX);
12. **Demande** à la Commission de fournir des mises à jour trimestrielles sur la mise en oeuvre du mandat de l'ICR-LRA;
13. **Décide** de rester activement saisi de la question.